REPUBLIQUE FRANCAISE

k****

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Compte-rendu de de la séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20h30 sous la présidence de Hervé-Loïc BOUCHER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2021

Étaient présents: : Hervé-Loïc BOUCHER, Fridoline RÉAUD, Stéphane BOURDEAU, Sandrine LARGEAU, Philippe CHAPOT, Julia STILES, Patrice BRANCHU, Christophe MOREAU, Lydie MARTIN, Josette SAUVÊTRE, Grégory GOYAULT, Damien GAUVIN, Nadège BRACONNIER, Dimitri PRUDHOMME.

Absents excusés: Hélène CHAIGNEAU, Stéphanie CHOPLIN, Thibault SEIGNEURET et Thierry SORIN.

Brigitte GIGON donne pouvoir à Josette SAUVÊTRE.

Secrétaire de séance : Fridoline RÉAUD

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est adopté par l'ensemble des présents.

Cette séance conformément aux directives préfectorales n'est pas ouverte au public.

Points d'information:

Ressources humaines:

Mutation de Jérôme MORISSET au service Administratif, recrutement de Fabienne PLANTIN au service cantine et Corinne PARSONNEAU au service intendance.

Le Conseil municipal tenait a souligné l'efficacité et le dynamisme de Manon MOINARD venue en renfort cet été au service administratif et de Steffie DURAND au service espaces verts.

1. Convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des donnés composites

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGil,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-C-07-30 du 13 janvier 2003 relative aux modalités de recouvrement des contributions SIGil,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGil et notamment les modalités d'adhésion des communes,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94_du 25 juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du 28 juin 2010 concernant la contribution financière des communes,

Vu les partenariats établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et le SMO Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,

Vu la convention DGFiP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12/10/2005 transférant la compétence SIGil au SIEDS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25/01/2012 et du 25/02/2016 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,

Vu la décision du Président du SIEDS n°21-05-18-D-01-142 relative au renouvellement de 48 conventions de partenariat SIGil pour l'année 2021,

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFiP.; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Considérant que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative Système d'Information Géographique d'intérêt local,

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79); et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme (SIGIl'urba) permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Considérant que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que la contribution syndicale SIGil de la commune est indexée sur le nombre d'habitants,

Considérant que la commune, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat SIGil, bénéficie de l'édition d'un plan filaire au format A0 de la commune sur papier glacé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de s'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de 700 € (Sept cents euros) selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- Accepte la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- Autorise le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier.

2. Lecture du bilan d'activités communautaires 2020

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal le Bilan d'Activités Communautaires 2020 qui présente l'activité et les projets récents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Le Conseil municipal après lecture du bilan :

- Prend acte de la communication du rapport d'activités de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2020.

3. Approbation du rapport annuel d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte à la Carte

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée notre adhésion au Syndicat Mixte à la Carte Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine pour le ramassage des ordures ménagères et de la gestion des déchets, et l'obligation de voter le rapport du SMC annuellement.

Une synthèse nous est présentée par Monsieur le Maire et le rapport est à la disposition du public sur le site internet du SMC www.smc79.fr.

Le Conseil municipal, après discussion, à l'unanimité approuve ce rapport.

4. Fonds d'amorçage solde 2020-2021

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant que la commune de Saint Aubin le Cloud a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine ;

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes « Parthenay-Gâtine ».

Le montant du solde du fonds d'amorçage 2020-2021 s'élève à 5 150 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Vote le reversement du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ;
- Mandate le maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

5. Convention CNRACL - avenant de prolongation

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension Pension vieillesse « normale » Pension / départ et\ou droit anticipé	48 euros 57 euros 35 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	33 euros
Dossier relatif au droit à l'information: Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, préliquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension)	20 euros/heure

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

6. Convention relative à l'intervention des équipes techniques des communes ou communautés de communes pour l'entretien courant de l'itinéraire cyclable en Vallée du Thouet

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a réalisé des travaux d'aménagement du THOUET A VELO entre 2006 et 2008. Cet itinéraire fait aujourd'hui partie partiellement de la Vélo Francette, véloroute nationale reliant Ouistreham à la Rochelle. Il convient de maintenir les abords de l'itinéraire en bon état et ce, dans un souci d'accueil des cyclistes. Le Syndicat souhaite que chaque commune puisse assurer un entretien courant des secteurs de son territoire qui sont traversés par l'itinéraire et sollicite l'intervention des communes selon les modalités d'une convention.

De son côté, le SMVT garde naturellement en charge, via l'intervention d'un prestataire, de l'entretien des bornes pierre, de la signalétique, du marquage au sol, du mobilier (bancs, poubelles, aires de pique-nique, panneaux) implantés lors des travaux d'aménagement initiaux.

Il est nécessaire en plus de la convention de désigner une personne référente qui sera en charge d'alerter le SMVT en cas de soucis d'entretien relevant de ses missions.

Le Conseil municipal, après discussion, à l'unanimité :

- Valide cette convention et nomme Julia Stiles comme référente.

7. Résiliation de la convention d'utilisation du bus

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 19 janvier 2017, la commune avait signé une convention avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour la mise à disposition du bus de la commune pour le transport des enfants de l'accueil de loisirs de Saint Aubin le Cloud.

La convention ne présentant plus d'intérêt, Monsieur le maire propose de la résilier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte de résilier cette convention puisque le bus n'étant plus en service la commune n'est plus en mesure d'assurer cette mise à disposition.

8. Cession du bus

Monsieur le maire informe l'assemblée que la vente aux enchères de l'ancien bus scolaire sera en adjudication le 20 octobre 2021 via la Direction Nationale des Interventions des Domaines au prix de 3 000 €. Ce qui implique que le bus ne pourra pas se vendre en dessous de ce montant.

Consultable par tous sur Bienvenue sur le site des enchères du Domaine (encheres-domaine.gouv.fr).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la vente du bus aux enchères au prix de 3 000 €;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

9. Augmentation temps de travail de 2 agents

Pour pallier la mise en disponibilité d'un adjoint technique, monsieur le maire rappelle le besoin d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de 2 agents au service intendance.

Le Comité Technique, lors de sa séance du 7 septembre 2021, a donné un avis favorable à l'unanimité à l'augmentation du temps de travail de :

- Mme BODIN Sandrine, agent technique principal, qui passera de 24 h à 35 h à partir du 1^{er} octobre 2021 et
- Mme GUEDON Isabelle, adjoint technique, qui passera de 16 h à 19 h à partir du 1 er octobre 2021.

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'augmentation du temps de travail de ces 2 agents.

10. Mise à jour des modalités et indemnités des heures supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 17 octobre 2014 avait été actée pour que les agents à temps complet et à temps partiel puissent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

Les cadres d'emploi n'étant pas tous indiqués sur cette délibération il convient de compléter cette dernière. A défaut de possibilité de récupération ces heures sont rémunérées pour les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et B, relevant des cadres d'emplois suivants :

Service technique:

- o Adjoint technique
- o Adjoint technique principal
- o Agent de Maîtrise
- o Agent de Maîtrise principal

Services Administratifs:

- o Adjoint Administratif
- o Adjoint Administratif Principal
- Rédacteur

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme la mise à jour des cadres d'emplois pour la rémunération des heures supplémentaires.

11. Acceptation d'un Don fait à la commune

Monsieur le Maire informe que l'association les P'tits Cloud, présidée par Mme Séverine FAUGERON, souhaite faire un don à la commune d'un montant de 465 € en vue de la création d'un comité d'animation dédié à la jeunesse.

Ainsi que le code général des collectivités territorial l'y autorise (article L.2242-4), Monsieur le maire a accepté ce don à titre conservatoire. Il convient maintenant à l'assemblée d'accepter à titre définitif ce don, effectué sous la forme d'un chèque bancaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don et inscrira la somme de 465 € au prochain budget à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement » en vue de la création d'un comité d'animation dédié à la jeunesse.

Points d'information:

Impayés:

Une relance a été faite auprès de Maître REY pour les impayés de loyers d'un de nos locataires. Le Trésor Public nous informe que Monsieur a déjà une saisie sur salaire pour la Communauté de communes et le SMEG.

D'autre part, plusieurs courriers (12) ont été envoyés concernant les restes dus de la cantine représentant un montant de 3325.19 € : 2 familles ont déjà soldé leur dette.

Litige voirie POUPOTIERE III:

Maître FOUCHERAULT nous a confirmé le 1/09 avoir reçu l'accusé d'enregistrement du greffe après avoir déposé la requête auprès du Tribunal administratif. Il nous faut maintenant attendre la décision, ce qui peut prendre plusieurs mois.

L'association Amitié Coopération Solidarité Elevagnon TOGO propose le vendredi 15 octobre des plats à emporter « Poulets Yassa et son riz, dessert » au tarif de 15 €, place de la Médiathèque à Secondigny de 17h à 20h. Réservation au plus tard le 8 octobre au 07.85.55.75.91 ou par mail allard.catherine79@orange.fr.

Le 20 novembre : après-midi des ainés (animation, goûter sucré et assiette anglaise).

Clôture de séance à 21h30.